

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2010

VOCATION ASSAINISSEMENT



Toutes les communes étaient valablement représentées

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET ASSAINISSEMENT 2009

M. Penot vice-président présente le compte administratif 2009

Dépenses de fonctionnement	249.510,60 €
Recettes de fonctionnement	339.885,53 €
Excédent 2009	90.374,93 €
Excédent de fonctionnement 2008	373.001,62 €
Résultat	463.376,55 €
Dépenses d'investissement	308.870,71 €
Recettes d'investissement	230.291,61 €
Déficit 2009	- 78.579,10 €
Excédent d'investissement 2008	56.685,63 €
Résultat de l'exercice	- 21.893,47 €

M. Perrin explique le détail des travaux qui ont été réglés en 2009.

M. Penot procède au vote.

Le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion.

Le résultat de fonctionnement est affecté :

- pour la somme de 21.893,47 € au compte 1068 Investissement
- pour la somme de 441.483,08 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

2 - BUDGET PRIMITIF 2010 VOCATION ASSAINISSEMENT

Le Président présente le budget primitif 2010

FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes 780.776 €

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes 2.825.338 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

3 – PROJETS 2010

- Extension de la lagune de Bissy
- Révision du plan de zonage d'assainissement
- Extension du réseau pour desservir :
 - le futur lotissement Saint Pierre à Lugny (3 maisons au départ)
 - le Grand Bois (4 branchements)

- réhabilitation du réseau en amont de la lagune de CRUZILLE (subvention à demander à l'agence de l'eau)
- un branchement à Montbellet.

Mme Drevet signale qu'elle n'est pas d'accord pour que le SIVOM prenne en charge ce branchement sur la commune de Montbellet.

Station

M. Perrin présente la situation financière de la station :

- Coût total TTC prévisionnel	1.966.376,45 €	TTC (1.663.667 € HT)
- Subventions prévues	897.840 €	
- Reste à financer par SIVOM	765827 €	

M. Perrin explique que l'état du terrain (contraintes de tassement) nécessite d'effectuer des études complémentaires.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité que des études complémentaires soient engagées pour la construction de la nouvelle station et donne pouvoir au Président de signer toutes les pièces nécessaires à ces démarches.

Questions de M. Guillot sur la démolition de l'ancienne station, le curage de la rivière en aval de l'ancienne station (problème signalé par les pêcheurs):

- la démolition est prévue dans le montant total du marché pour la nouvelle station.
- un état du cours d'eau sera fait.
- un exploitant trouve que l'emprise des travaux est trop importante par rapport aux besoins réels. Le président a fait cette remarque à l'entreprise de terrassement début février.
- question : « où va la terre ? » réponse : elle est stockée près de l'ancienne station et va servir à la remblayer.
- « les habitants s'inquiètent, le chemin va être abîmé » Le Président répond qu'il sera réparé, c'est prévu dans le marché.

Plan de zonage

Le Président explique que la mise en concordance du PLU de la commune de Montbellet et du zonage d'assainissement du SIVOM de Lugny nécessite des travaux supplémentaires non prévus initialement dans le contrat de révision du plan de zonage. Pour ces travaux supplémentaires le cabinet IPSEAU propose un devis de 2.400 € HT.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- **accepte à l'unanimité le devis proposé par le Cabinet IPSEAU pour un montant de 2.400 € HT (2.870 € 40 TTC) et donne pouvoir au Président de signer toutes les pièces nécessaires à ces démarches.**



Le Président,

Yves PERRIN